

20.10.92

MEMORANDUM DES PARTIS D'OPPOSITION SUR L'ORGANISATION  
ET LA GESTION DE LA TRANSITION

1. PREAMBULE

01. Nous soussignés, Présidents des Formations Politiques agréées ;
02. Déterminés à oeuvrer pour l'instauration et l'exercice d'une véritable démocratie au Burundi ;
03. Mûs par la ferme volonté de concrétiser les aspirations légitimes du peuple burundais à vivre libre, dans la paix et la concorde nationale ;
04. Convaincus que la justice, l'équité, l'égalité et la réconciliation nationale constituent un préalable à l'édification d'une société unitaire et véritablement démocratique ;
05. Considérant les récents entretiens auxquels les Partis agréés ont été conviés respectivement par Son Excellence le Président de la République et le Premier Ministre ;
06. Après l'examen minutieux de la situation politique qui prévaut dans notre pays en rapport avec la démocratisation ;
07. Avons pris l'initiative d'adresser le présent Mémoire à la plus Haute Autorité de la République du Burundi pour exiger la mise sur pied d'un cadre institutionnalisé, regroupant les représentants du pouvoir et des Formations Politiques qui inviteraient, suivant la nécessité des corps socio-professionnels influents et représentatifs en vue de négocier les grandes orientations et décisions devant guider l'organisation et la gestion d'une transition harmonieuse vers des institutions démocratiques.

.../...



## II. RAPPEL DES FAITS SAILLANTS

08. Depuis l'accession de notre pays à l'indépendance le 01/07/1962, précédée de l'assassinat du Prince Louis Rwagasore une année plus tôt, le Burundi est confronté à de multiples crises socio-politiques. Devenues quasi chroniques, ces dernières se caractérisent très souvent par d'énormes pertes en vies humaines pour la plupart innocentes.
09. Cependant, nous assistons actuellement à une formidable prise de conscience de toutes les couches de la population qui est entrain d'amorcer une mutation socio-politique d'une profondeur sans précédent, mutation justement perçue de toute évidence comme irréversible.
10. Par ailleurs, le Régime en place s'est trouvé contraint, à l'instar d'autres Etats Africains, à manifester des velléités de restauration des principes et libertés démocratiques, suite à la fin de la guerre froide et aux recommandations pertinentes des pays développés exigeant l'instauration et la pratique d'une démocratie véritable en Afrique en échange de l'aide au développement.
11. Aussi, des débats furent-ils organisés à travers tout le pays sous la houlette du Parti-Unique UPRONA, selon sa philosophie politique propre, les autres sensibilités politiques étant exclues.
12. Dès le début du débat sur la question de l'unité nationale, des voix se sont élevées pour suggérer l'abrogation de l'Arrêté-Loi instituant l'UPRONA comme Parti Unique et la reconnaissance d'autres formations politiques, afin que la démocratie sans laquelle il ne peut y avoir d'unité véritable, soit l'affaire de toutes les sensibilités et de tous les courants socio-politiques.

.../...

ad

J. Mb -

es

AF

AS

13. Ces voix, systématiquement étouffées, préconisaient qu'il était légitime de la part des sensibilités politiques de revendiquer leur participation à la confection des principaux instruments de démocratisation du pays, dont l'élaboration de la constitution et du calendrier politique, du Code Electoral et la mise sur pied d'un Gouvernement de transition.
14. Le pouvoir refusa ainsi tout dialogue et la moindre concession à tous ceux qui proposaient que le projet de Constitution, les lois d'applications sur les Partis Politiques et les libertés publiques soient discutés dans un cadre réellement pluraliste, alors que dès l'abord il était entendu que notre Constitution devrait consacrer le multipartisme.
15. Dès lors, des lois restrictives dont celles sur les Partis, sur les manifestations publiques, sur la Presse, sur les Associations Sans But Lucratif ont également été adoptées par le Gouvernement UPRONA, en dehors de tout débat public. Elles constituent l'arsenal politico-juridique opposé aux citoyens, aux associations et aux Partis réclamant plus de liberté et de démocratie.
16. Malgré la promulgation de la Constitution, le Régime s'empressa de mettre en place un Gouvernement 100 % UPRONA avant d'édicter une loi sur les Partis, s'assurant ainsi une solide mainmise sur les procédures d'agrément desdits Partis.
17. Aussi, les difficultés rencontrées par les Partis lors de leur agrément et les blocages qui continuent d'entraver leur fonctionnement résultent de cet accaparement du pouvoir par un Gouvernement de monopartisans purs et durs.

.../...

05

J. M. M.

05

AA AS

## II. SITUATION POLITIQUE ACTUELLE

- 17b13. En dépit de l'adoption des textes fondamentaux élaborés par le Régime monopartite soutenu par des diatribes endormant la population, la gestion actuelle du processus de démocratisation en cours laisse apparaître des signes évidents de contradiction, de refus d'un dialogue franc et surtout de la persistance de réflexes monopartisans qui risquent d'hypothéquer tous les efforts jusqu'ici entrepris par le peuple burundais pour restaurer la paix, le développement et les libertés fondamentales dans notre pays.
18. Il est inadmissible qu'un Régime qui se dit démocratique puisse mener le jeu en l'absence de toute concertation avec les autres formations politiques monopolisant ainsi la prise de décisions intéressant toute la nation. Il y a lieu de citer à titre d'illustration la mise sur pied du Conseil National de Sécurité. Un tel comportement est manifestement anti-démocratique et en contradiction flagrante avec la Déclaration du Président de la République du 10/01/1992 qui affirmait entre autres sa volonté d'associer les Partis Politiques aux grandes décisions durant la période de transition.
19. Tant que le Gouvernement issu du monopartisme sera le seul à gérer la période de transition, le Burundi ne connaîtra qu'une démocratie de façade, vidée de sa substance. En effet, nous constatons que des esprits anachroniques opérant au sein du pouvoir usent de manoeuvres déloyales pour continuer à combattre toute idée de changement.

.../...

Ø

J-MB -

ES

AA

AS

20. Selon la propagande des monopartisans au pouvoir, la transition serait une période de chaos durant laquelle personne n'aurait la maîtrise de la situation, les Partis Politiques n'ayant d'autre souci que la répartition des porte-feuilles ministériels au rythme de la naissance de nouveaux Partis.

En présentant l'idée d'un Gouvernement de transition comme une voie certaine d'insécurité, le Pouvoir en place se comporte aux yeux des politiciens avisés comme un nostalgique des régimes anachroniques qui ont sacrifié l'intérêt national au profit de visées personnelles et sectaires.

21. Quelle que soit l'argumentation avancée par le Pouvoir en place sur cette question précise, on doit affirmer sans ambages qu'il s'agit d'un procès d'intention qui n'a d'autre effet que d'exacerber les passions et d'annihiler tout effort de cohabitation pacifique entre le Pouvoir et l'Opposition.

22. Au Burundi, la transition doit s'entendre comme une période durant laquelle le Chef de l'Etat, seul organe constitutionnel qualifié met sur pied, avec le concours et la collaboration des Partis Politiques, des structures de nature à assurer le passage le plus harmonieux possible du régime monopartisan aux Institutions démocratiques.

23. En réalité, un Gouvernement de transition constitue une voie sûre et incontournable qui conduira à l'instauration d'un nouveau système répondant aux préoccupations nationales étant donné sa mission principale consistant à exécuter un programme issu des négociations de toutes les Formations Politiques agréées.

.../...

07

J.M.

07

AA



24. Il est par conséquent impératif que le Pouvoir se ressaisisse et accepte d'engager des négociations avec les Partis d'Opposition dans un cadre institutionnalisé auquel se dégagent entre autres un Gouvernement de transition et de nouvelles structures qui nous conduiront vers des élections libres et justes. Les Partis signataires souhaitent discuter avec le Chef de l'Etat des modalités pratiques de telles négociations.

25. Les structures proposées sont :

- un forum de négociation entre le Pouvoir et les Partis Politiques d'opposition ;
- le Gouvernement de transition ;
- un conseil national de conciliation ;
- le conseil de l'Unité Nationale ;
- le conseil National de Sécurité ;
- le conseil National de la Communication.

26. Il importe toutefois de préciser que le formateur du Gouvernement de transition devra sortir des rangs de l'Opposition et ce, pour éviter que la Présidence de la République et la Primature ne soient exclusivement dirigées par des personnalités issues d'une même formation politique durant cette période transitoire.

05

J. Mb

05

AA

AA

#### IV. TACHES PRIORITAIRES

27. Le forum qui sera institué par le Chef de l'Etat, aura entre autres tâches l'élaboration d'un programme commun qui sera exécuté par le Gouvernement de transition ;
28. Les principaux points de ce programme sont les suivants ;
- mise au point d'un calendrier politique actualisé ;
  - définition d'un code de conduite des agents de l'administration territoriale ;
  - révision de la législation qui bloque l'éclosion de la démocratie ;
  - programme d'intégration des corps de défense et de sécurité dans le processus de démocratisation ;
  - gestion du système judiciaire, de manière à garantir la neutralité et l'indépendance effective de la magistrature pendant la période de transition ;
  - réexamen de la politique de rapatriement des réfugiés et du code des nationalités ;
  - élaboration du code et lois électorales conformes au multipartisme ;
  - évaluation des biens de l'UPRONA en vue de restituer à qui de droit ceux qui ne lui appartiennent pas ;
  - règlement de la question des prisonniers politiques et des prisonniers en détention préventive ;
  - définition d'un code de conduite des Partis Politiques ;
  - définition des postes politiques et administratifs ;
  - réorganisation du domaine de la communication ;
  - financement des Partis Politiques.

.../...

ag

J. M.

en

AA

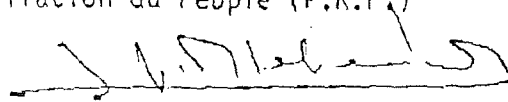
AS

29. Les tâches prioritaires dont les grandes orientations seront déterminées par ce forum seront plus amplement définies par des commissions ad hoc.
30. En conclusion, la situation socio-politique du pays appelle des changements urgents et immédiats en vue de juguler les tares et les erreurs accumulées des années durant par un Pouvoir monopartisan. Tout blocage n'aboutirait donc qu'à une situation incontrôlable dont les conséquences seraient inévitablement imputables au Régime actuel.

Fait à Bujumbura, le 20 octobre 1992

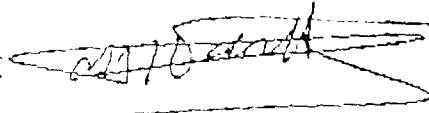
Pour : - Le Parti pour la Reconciliation du Peuple (P.R.P.)

François MBESHERUBUSA



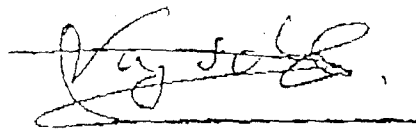
- Le Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU)

Melchior NDADAYE



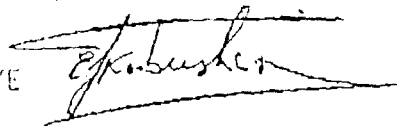
- Le Parti du Peuple (P.P.)

Schadrack NIYONKURU



- Le Rassemblement du Peuple Burundais (R.P.B.)

Ernest KABUSHEMEYE



- L'Alliance Nationale pour le Droit et le Développement (ANADDE)

Jean KABURA

